
Discours des députés de l'administration du district de Billom (Puy-de-Dôme) qui présentent sur l'autel de la patrie divers dons patriotiques, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours des députés de l'administration du district de Billom (Puy-de-Dôme) qui présentent sur l'autel de la patrie divers dons patriotiques, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 50-51;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20201_t1_0050_0000_17

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Citoyens Représentans, nous voyons en vous la patrie, nous la défendrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

Cette grande circonstance doit faire sentir au peuple français combien votre sagesse et votre énergie lui sont encore nécessaires. Restez donc à votre poste jusqu'à ce que vous ayez tari toutes les sources de ces conspirations sans cesse renaissantes; jusqu'à ce que les tyrans de l'Europe soient à vos pieds, et que notre Constitution républicaine n'ait plus besoin que d'elle-même, pour se perpétuer dans la durée des siècles (1).

87

Le citoyen R. Dubourdieu a déposé sur l'autel de la patrie un écu de six livres, pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[S.L., 1^{er} germ. II] (3).

« Citoyens représentans,

Je dépose sur l'autel de la Patrie l'effigie du dernier tyran de la France en un écu de six livres pour les frais de la guerre et pour finir la destruction totale de tous les brigands couronnés.

Comme n'ayant d'autre ressource que mes bras, je suis fâché de ne pouvoir faire un don plus considérable. »

Raymond DUBOURDIEU (*gantier*).

88

La citoyenne Fouillette réclame la liberté de son mari, commandant du 9^e bataillon des Vosges, et condamné à trois ans de détention par le tribunal criminel militaire du premier arrondissement de l'armée du Rhin, érigé en commission révolutionnaire par arrêté des représentans du peuple; elle fait passer diverses pièces à l'appui de sa demande.

La Convention renvoie le tout aux comités de la guerre et de sûreté générale, pour en faire l'examen (4).

[Paris, 30 vent. II] (5).

« Législateurs,

Vous êtes les proclamateurs des droits de l'homme, vous êtes les représentans du genre humain. C'est auprès de la Montagne que les victimes de la calomnie, de l'intrigue et des plans de conjuration, doivent se présenter pour obtenir justice.

Montagne terrible, toi qui fais trembler les rois et chanceler les trônes des despotes, lance de ton sommet la foudre qui doit écraser les intri-

(1) C 299, pl. 1045, p. 45. Non signé.

(2) P.V., XXXIV, 28.

(3) C 297, pl. 1015, p. 22.

(4) P.V., XXXIV, 29.

(5) D III 316 (Armée du Rhin).

gants, tu viens de ton rocher découvrir une conjuration terrible, conjuration qui se tramait depuis longtemps, conjuration qui avoit des correspondances avec les intrigants de nos armées, conjuration qui fit dénoncer les plus chauds patriotes, les hommes les plus incorruptibles, conjuration enfin qui fit destituer, suspendre et incarcérer nos plus braves défenseurs pour y substituer des intrigants, des hommes lâches, vendus au parti anti-civique.

Que le glaive de la loi frappe ces traîtres, ces ambitieux indignes de la liberté et du nom républicain, et qu'en dépit de ces hommes sans moralité, le patriote opprimé trouvât toujours dans votre sein la protection, le secours, la consolation à l'innocence.

Le citoyen Fouillette mon mari, commandant du 9^e bataillon des Vosges a été condamné à trois ans de détention dans la citadelle de Besançon pour avoir fait rentrer dans le devoir deux soldats insubordonnés dans un moment où l'on étoit aux prises avec l'ennemi.

L'on a pris pour prétexte, un mouvement de violence auquel l'a entraîné le patriotisme, l'honneur républicain, et c'est ainsi qu'un des vrais défenseurs de la patrie, lui a été enlevé contre le cri général de son bataillon et le vœu de ses frères d'armes qui le réclament.

Législateurs, je vais déposer sur le bureau les pièces justificatives de la conduite de mon mari ainsi que la copie du jugement (1). Je vous conjure au nom de l'humanité et des vertus qui vous caractérisent, de prendre ma demande dans la plus grande considération; vous rendrez un défenseur à la Patrie, un époux à son épouse et un père à ses enfants. »

Femme FOUILLETTE.

89

Des députés de l'administration du district de Billom, département du Puy-de-Dôme, se sont présentés à la barre dans le courant de la séance; ils ont offert, au nom de leurs concitoyens, et remis sur l'autel de la patrie, 857 marcs 2 onces et deux gros d'argent ou vermeil, provenant des instrumens du culte imposteur qu'ils ont abjuré; ils ont de même annoncé que la société populaire de leur commune vient d'armer et équiper, à ses frais, un cavalier pris dans son sein, et qu'elle fait don à la patrie d'un très-grand nombre de chemises, souliers, bas, toiles, etc.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

L'ORATEUR de la députation.

« Représentans du peuple français,

Nous sommes envoyés par l'administration du district de Billom, département du Puy-de-

(1) Ces pièces furent égarées par le Comité de la Guerre. L'affaire fut terminée par un décret du 6 fruct. II, à la suite d'une nouvelle lettre de la c^{ne} Fouillette, du 4 prair. II.

(2) P.V., XXXIV, 29. Minute du p.-v. (C 297, pl. 1015, p. 18). Bⁱⁿ, 5 germ. (2^e suppl.); *Débats*, n° 548, p. 2; *Batave*, n° 401; *Mess. soir*, n° 581; *Mon.* XX, 13; *J. Sablier*, n° 1211; *M.U.*, XXXVIII, 29; *Ann. patr.*, n° 445; *J. Perlet*, n° 546.

Dôme, pour vous présenter l'argenterie des églises de son arrondissement. Ces richesses perdues jusqu'alors pour l'Etat sont véritablement précieuses aujourd'hui, puisqu'elles deviennent utiles à la République

Citoyens représentans, vous apprendrez sans doute avec plaisir que nous sommes à la hauteur des principes, il nous a suffi de parler le langage de la raison, et nous avons vu les communes de notre district s'empresser de nous porter elles-mêmes les vases d'argent renfermés dans leurs temples.

Citoyens Législateurs, nous sommes encore chargés de vous annoncer de la part de la Société populaire de Billom dont nous sommes membres, qu'elle a armé et équipé à ses frais un cavalier pris dans son sein et qu'elle fait don à la patrie de 195 chemises, 15 paires de souliers, 33 paires de bas, 36 aulnes de toile rousse, 6 paires de guêtres de toile, de l'étoffe pour autres 6 paires, et 17 paquets de charpie. 187 liv. en numéraire, 185 liv. en assignats, 2 paires de boucles, un cachet, un couvert, un calice avec sa patène et une tabatière, le tout en argent, et un fusil de munition. Vous voudrez bien ordonner aux ministres d'en faire la destination. Notre société nous charge en outre de vous offrir ses bras contre les conspirateurs qui voudraient attenter à vos jours si précieux et si nécessaire à la République (1).

[Billom, 20 vent. II] (2).

« Citoyens représentans,

Avant que la philosophie eut dissipé les erreurs religieuses et fanatiques, le peuple prosterné devant de vaines et froides images, se servoit de vases brillans pour offrir par les mains de leurs prêtres imposteurs des sacrifices qu'ils prétendaient avoir été ordonnés par l'Être suprême, mais inventés par eux, pour maintenir et leur argent et leur domination. Ce masque hideux qui couvroit la plus funeste hypocrisie est tombé; votre prudence et votre énergie ont fini de déchirer ce voile imposteur; le peuple a abjuré entièrement ses erreurs, il ne veut et ne reconnoit d'autre culte que celui que prescrit la raison à l'homme vertueux, et ce culte n'exige ni freins, ni ministres.

Recevez donc, Citoyens représentans, recevez les instrumens de ce culte mensonger, leur poids s'élève à 857 marcs 2 onces et 2 gros d'argent ou vermeil. Toutes les communes de l'arrondissement de notre district se sont empressées de venir les déposer en nos mains. Acceptez cet hommage des républicains du district de Billom, il est aussi pur qu'étoient dangereuses les erreurs pour lesquelles ces vases étoient consacrées. S. et F. »

GARDETON, TOURRAUD, MARGERIAS, PEPIN, FRANCON, CRIZIEN (secrét.).

UN MEMBRE. La commune de Billom, et le district dans lequel elle est située, a constamment donné les plus grandes preuves de civisme et fait les sacrifices les plus considérables à la cause de

(1) C 297, pl. 1015, p. 18. Signé: DUCOURTIAL, THOURRAUD.

(2) C 297, pl. 1015, p. 19.

la liberté; elle a fourni une foule de défenseurs à la patrie. Je demande la mention honorable de sa nouvelle offrande. — Décrété (1).

90

Un citoyen député de la commune de Nonancourt, district de Verneuil, département de l'Eure, remet aussi quelques objets du même genre (2).

[Minute du p.-v. de la Convention] (3).

Le citoyen Choumara, député de la commune de Nonancourt, district de Verneuil, département de l'Eure, se présente à la barre et dépose sur l'autel de la patrie au nom de ses concitoyens 99 marcs d'argenterie, plus 67 chemises, 7 paires de bas neufs, 5 paires de souliers neufs, 1 giberne, 3 baudriers pour sabres, 2 sabres d'infanterie, 1 habit uniforme, une culotte de drap.

Le président répond au député, lui accorde les honneurs de la séance et la Convention décrète la mention honorable et l'insertion au Bulletin (4).

91

Les citoyens Bresson-Durieux, Méranne (5) et Romanet, envoyés pour solliciter l'approvisionnement du district et de la commune de Villefranche-sur-Saône, invitent la Convention nationale à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

L'ORATEUR de la députation.

« Représentants d'un peuple libre,

Envoyés pour solliciter l'approvisionnement du district et de la commune de Villefranche-sur-Saône, nous nous trouvons témoins de vos sublimes travaux et des efforts des malveillants pour les troubler.

Des hommes investis de la confiance du Peuple ont osé tramer les complots les plus exécrables, ont eu la témérité de former le projet d'assassiner la représentation nationale et de renverser cette arche sainte d'alliance, enfin, de nous donner un maître... Ah les scélérats! ... notre indignation est à son comble! ... nous ne saurions la contenir! ...

Que la mort de ces traîtres expie donc bien vite un attentat aussi grand! que la terre s'ouvre sous les pas de ces hommes si criminels, de ces assassins de la Liberté! ...

(1) Débats, n° 548, p. 2; Mon., XX, 13; Batave, n° 401.

(2) P.V., XXXIV, 29. B^m, 2 germ. (suppl^t).

(3) C 297, pl. 1015, p. 20. De l'écriture de TALLIEN.

(4) Le cⁿ CHOUMARA fit tenir en cours de séance une note à Tallien lui demandant un extrait du p.-v. constatant le dépôt des dons, afin qu'il puisse retourner chez lui.

(5) Ou Mavanne.

(6) P.V., XXXIV, 29.